

ment une perte réelle pour leurs établissements.

Quant à nous, nous attendrons leur décision avec fermeté.

Dès que tous les ouvriers auront repris leurs livrets, ils quitteront Lille et prendront du travail au dehors.

Les ouvriers ne reculeront certainement pas devant une telle mesure.

Agrétez, etc.

Pour les ouvriers mouleurs et ajusteurs de Lille, CORDEZ et PERKS.

La grève des ouvriers de la métallurgie suit son cours à Lille. Samedi soir les 200 ouvriers de la fonderie en cuivre de M. H. Wazgry, rue de Valmy ont cessé le travail. Si nous ne nous trompons, il n'y a plus un seul atelier qui travaille.

Le nommé Delezenne, garde-barrière à Ostroicourt, puisait, jeudi, de l'eau à son puits, lorsqu'il rencontra une certaine résistance. Croyant à la présence d'un animal, il descendit dans le puits et, à sa grande surprise, en retira le cadavre d'un nouveau-né. Un crime avait donc été commis. Une instruction fut ouverte et l'on apprit qu'une jeune servante de Lille, Marie Dutilleul, âgée de 20 ans, avait fait une courte apparition à Ostroicourt, en mai dernier. Les soupçons se portèrent sur cette fille et, samedi soir, elle était arrêtée à Lille, dans une maison de la rue de la Gare, où elle s'était placée il y a quelques jours.

Marie Dutilleul a d'abord nié, avec énergie; mais bientôt forcée par l'évidence d'en venir aux aveux, elle a raconté toutes les circonstances qui ont accompagné le crime. Elle travaillait fin mai dans les champs avec sa mère. Après le départ de celle-ci, elle accoucha. Elle plaça la pauvre petite créature sur son tablier et la précipita dans le puits.

Marie a ajouté que son petit enfant était né viable, qu'il avait remué les jambes, mais qu'il n'avait pas crié.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 JUIN. — Edmond Parv, rue de l'Alma, cour Decock, 6. — Emilie Defrance, rue de Lille, maison Bonte, 2. — Gustave Coucke, rue des Longues-Haies, 109.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JUIN. — Jean Vandepote, 65 ans, domestique, rue Pavée, 13. — Céline Vandenberghe, rue de l'Épée, cour Cornille, 4. — Louise Labeaue, 1 mois, rue de Mouvaux, cour Beaurepaire.

Etat-Civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 JUIN. — Arthur Rousse, Houzarde, — Marie-Sophie Collens, Beck, — Flore Duvillers, Bas Chemin, — Jules Willecombe, St-Lévin, — Paul-Henri Debouvière, Vieille-Place.

Du 14. — Albert-Joseph Duquenne, Gauquier. — Edouard Pieters, rue du Moulin.

Du 15. — Marie Duprez, Petit Tournay. — Charles Heulin, St-Lévin.

Du 17. — Alphonse Nys, Nouveau Monde.

Du 19. — Marie-Elisabeth Giclen, rue Hautes Vieses. — Marie Rosalie Flore Corbet, Sapin-Vert. — Joseph-Marie Eugénie Leman, Vieille Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JUIN. — Marie-Elisabeth Giclen, 70 ans, 1 mois, sans domicile fixe.

On écrit de Mulhouse, 20 juin : Un prussien le sieur Oster, premier commis du receveur d'enregistrement d'Altkirch, vient de prendre la fuite en emportant une lettre chargée contenant 400 francs.

Afin de gagner du temps, le flon, après avoir volé les billets de banque, les remplaça par des morceaux de papier blanc. Quand la lettre parvint à destination, Oster passait la frontière à sa guise.

Un événement tragique vient de consterner la commune de Dint-Ambroix. Une jeune fille séduite, qui avait en un enfant, apprend que son amant s'était marié avec une autre, attendit l'infidèle sur le pont du Cher, et lui tira trois coups de revolver à bout portant. Il mourut immédiatement.

La jeune fille rentra chez elle et se fit sauter la cervelle.

Un horrible accident s'est produit, hier matin, dans le quartier des Bourdonnais, à Paris. Des cris affreux retentissaient, vers dix heures, dans un appartement occupé par les époux W..., rue au Lard; l'une des voisines, Mme G..., pénétra dans le logement et trouva la petite W... se tordant au milieu des flammes.

Mme G... s'empressa d'envelopper la pauvre enfant dans une couverture, et de la transporter chez un pharmacien. Mais il était trop tard, la petite avait succombé sans que l'on ait pu lui rendre le dernier soupir.

On suppose que Mme W... était sortie faire ses provisions, laissant seule sa fille qui était encore couchée. Cette dernière, s'étant levée, a allumé un petit fourneau, et sans doute, une des bûches dont elle s'est servie à cet effet, a enflammé ses vêtements.

La douleur des parents est inexprimable.

INCENDIE D'UNE PAPETERIE. — Hier soir la fabrique de papier de M. Chauvau, président de la chambre de commerce d'Angoulême, située à 5 kilomètres de la ville, a brûlé. La cause de l'incendie est inconnue. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 200,000 fr. Cent ouvriers se trouvent sans ouvrage.

TRIBUNAUX

Une évasion à l'aide d'une cuiller

Estort n'était pas le seul détenu de réputation que renfermait la prison de Beauvais. Elle donnait également asile à un nommé Blomme, qui s'était fait un renom dans le monde des révolutionnaires. Ce Blomme était d'importation belge. C'était un gros garçon à mine réjouie, qui était venu pratiquer en France une industrie particulière; il se voyait, c'était son mot, les maisons inhabitées. Blomme était arrivé à connaître merveilleusement la topographie de toute la région Nord-Est; il savait, au juste, à quelle époque de l'année les notaires de campagne menaient leur dame et leur demoiselle aux bains de mer, et il opérait pendant ce temps-là.

Sa dernière campagne eut pour théâtre le département de Beauvais. Il fut arrêté dans les environs de la ville, et le parquet se demanda s'il n'y aurait pas lieu de restituer cet honnête homme au pays qui l'avait vu naître. Blomme avait dû certainement quitter la Belgique à la suite de quelque différend avec la gendarmerie. Mais il dissimulait avec soin sa vie passée et paraissait parfaitement résolu à cacher sa petite histoire aux magistrats français.

Il avait été question de le rendre à la Belgique, mais devant les menaces de suicide qu'il proféra, on le maintint à Beauvais.

Le pensionnaire de la maison d'arrêt de Beauvais fut donc renvoyé devant les assises de l'Oise. Il était l'objet d'une surveillance spéciale; on l'avait enfermé seul dans une cellule, et cette cellule ne prenait jour que par une lucarne excessivement élevée.

Un matin du mois d'avril dernier, le garnier fut dépêché de trouver la cellule vide. L'oiseau s'était envolé. On va voir comment : Depuis plusieurs semaines, Blomme était parvenu à se faire une cuiller en fer, et il avait su se procurer son fil par les manœuvres du carreau de sa cellule. Si bien que l'un des côtés de sa cellule devenait extrêmement couvant. Avec cet outil improvisé, le prisonnier tailla les poutres de son lit, et le camp, de trois en fil; six plus étroites, et les asssembla bout à bout à l'aide de sa chemise, qu'il avait déchirée en lambeaux.

Ge travail préliminaire achevé, le Belge dressa le long du mur sa longue planche, qu'il avait ainsi composée de plusieurs autres, et, uniquement vêtu de sa couverture, grimpa lestement à cette sorte de échelle. Il atteignit de cette manière la lucarne, brisa la vitre et passa au travers en se mouvant avec une adresse à être admirée. Une fois debout sur le toit, il tira à lui son sac et, traitant tout ce attirail, le grimpa dans le clocher de la prison.

Le conseil a rendu son jugement mercredi.

Le schérif et 13 accusés ont été condamnés à la peine de mort; 26 ont été condamnés à des peines variant entre deux ans de prison et dix ans de travaux forcés. Enfin, 16 accusés ont été acquittés.

Joseph et Philomène D... sont tous les deux mariés, et ayant plusieurs enfants. Cela ne les a pas empêchés, l'un, d'abandonner son mari et l'autre, son mari, pour s'associer et venir vivre ensemble à L'Arbre, rue de France. Sur la plainte du mari de Philomène D..., une descente de police fut faite, ces jours derniers, à 4 heures du matin, et le ménage interlope fut amené à la maison d'arrêt de Lille. Les deux inculpés sont condamnés à 2 mois de prison.

Il est bon de rappeler de temps à autre aux pêcheurs le signe que leur très-paisible plaisir est interdit tous les ans du 15 avril au 15 juin. Faute de s'être rappelés cette prescription, H. Dameyron de Lille et Désiré Descendit sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende. Quant à ce dernier, il a été d'une bonne foi si évidente que voyant un gendarme de Seclin, son ami, qui passait à portée de distance, il quitta son occupation favorite et alla, le matin, saluer le représentant de l'autorité, et gardien vigilant des arrêtés préfectoraux. Voilà pourtant ce que c'est que d'avoir des amis de la police.

Le voisinage de la frontière expose souvent les campagnards à des visites désagréables et même dangereuses.

Il y a trois jours, un bel homme, Isidore de Brabant, passa la frontière et vint faire un tour à Sully. Il s'adressa à la ferme de M. Delplanque, cultivateur, demandant d'abord un morceau de pain. Quand il l'eut, il demanda à avoir de l'ouvrage, on n'avait pas à lui en donner, et alors, il refusa de partir. Il faut dire aussi que s'il avait été vu, il n'y a pas de doute qu'il n'aurait pas été reçu.

Bref, M. Delplanque, aidé de ses ouvriers, le poussa dans la rue et son homme dit en montrant le poing à des voisins : « Té ! le nez d'ouvrage, mais je sais faire ardre (brûler) tout ça, savez-vous ».

Par mesure de précaution, M. Delplanque se saisit de lui et le fit maintenir jusqu'à l'arrivée du garde-champêtre. Les gens de la ferme pourront dormir tranquilles pendant les trois mois que de Brabant va passer au Palais-de-Justice.

On écrit de Mulhouse, 20 juin : Un prussien le sieur Oster, premier commis du receveur d'enregistrement d'Altkirch, vient de prendre la fuite en emportant une lettre chargée contenant 400 francs.

Afin de gagner du temps, le flon, après avoir volé les billets de banque, les remplaça par des morceaux de papier blanc. Quand la lettre parvint à destination, Oster passait la frontière à sa guise.

Un événement tragique vient de consterner la commune de Dint-Ambroix. Une jeune fille séduite, qui avait en un enfant, apprend que son amant s'était marié avec une autre, attendit l'infidèle sur le pont du Cher, et lui tira trois coups de revolver à bout portant. Il mourut immédiatement.

La jeune fille rentra chez elle et se fit sauter la cervelle.

Un horrible accident s'est produit, hier matin, dans le quartier des Bourdonnais, à Paris. Des cris affreux retentissaient, vers dix heures, dans un appartement occupé par les époux W..., rue au Lard; l'une des voisines, Mme G..., pénétra dans le logement et trouva la petite W... se tordant au milieu des flammes.

Mme G... s'empressa d'envelopper la pauvre enfant dans une couverture, et de la transporter chez un pharmacien. Mais il était trop tard, la petite avait succombé sans que l'on ait pu lui rendre le dernier soupir.

On suppose que Mme W... était sortie faire ses provisions, laissant seule sa fille qui était encore couchée. Cette dernière, s'étant levée, a allumé un petit fourneau, et sans doute, une des bûches dont elle s'est servie à cet effet, a enflammé ses vêtements.

La douleur des parents est inexprimable.

INCENDIE D'UNE PAPETERIE. — Hier soir la fabrique de papier de M. Chauvau, président de la chambre de commerce d'Angoulême, située à 5 kilomètres de la ville, a brûlé. La cause de l'incendie est inconnue. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 200,000 fr. Cent ouvriers se trouvent sans ouvrage.

TRIBUNAUX

Une évasion à l'aide d'une cuiller

Estort n'était pas le seul détenu de réputation que renfermait la prison de Beauvais. Elle donnait également asile à un nommé Blomme, qui s'était fait un renom dans le monde des révolutionnaires. Ce Blomme était d'importation belge. C'était un gros garçon à mine réjouie, qui était venu pratiquer en France une industrie particulière; il se voyait, c'était son mot, les maisons inhabitées. Blomme était arrivé à connaître merveilleusement la topographie de toute la région Nord-Est; il savait, au juste, à quelle époque de l'année les notaires de campagne menaient leur dame et leur demoiselle aux bains de mer, et il opérait pendant ce temps-là.

Sa dernière campagne eut pour théâtre le département de Beauvais. Il fut arrêté dans les environs de la ville, et le parquet se demanda s'il n'y aurait pas lieu de restituer cet honnête homme au pays qui l'avait vu naître. Blomme avait dû certainement quitter la Belgique à la suite de quelque différend avec la gendarmerie. Mais il dissimulait avec soin sa vie passée et paraissait parfaitement résolu à cacher sa petite histoire aux magistrats français.

Il avait été question de le rendre à la Belgique, mais devant les menaces de suicide qu'il proféra, on le maintint à Beauvais.

Le pensionnaire de la maison d'arrêt de Beauvais fut donc renvoyé devant les assises de l'Oise. Il était l'objet d'une surveillance spéciale; on l'avait enfermé seul dans une cellule, et cette cellule ne prenait jour que par une lucarne excessivement élevée.

Un matin du mois d'avril dernier, le garnier fut dépêché de trouver la cellule vide. L'oiseau s'était envolé. On va voir comment : Depuis plusieurs semaines, Blomme était parvenu à se faire une cuiller en fer, et il avait su se procurer son fil par les manœuvres du carreau de sa cellule. Si bien que l'un des côtés de sa cellule devenait extrêmement couvant. Avec cet outil improvisé, le prisonnier tailla les poutres de son lit, et le camp, de trois en fil; six plus étroites, et les asssembla bout à bout à l'aide de sa chemise, qu'il avait déchirée en lambeaux.

Ge travail préliminaire achevé, le Belge dressa le long du mur sa longue planche, qu'il avait ainsi composée de plusieurs autres, et, uniquement vêtu de sa couverture, grimpa lestement à cette sorte de échelle. Il atteignit de cette manière la lucarne, brisa la vitre et passa au travers en se mouvant avec une adresse à être admirée. Une fois debout sur le toit, il tira à lui son sac et, traitant tout ce attirail, le grimpa dans le clocher de la prison.

Le conseil a rendu son jugement mercredi.

Le schérif et 13 accusés ont été condamnés à la peine de mort; 26 ont été condamnés à des peines variant entre deux ans de prison et dix ans de travaux forcés. Enfin, 16 accusés ont été acquittés.

Joseph et Philomène D... sont tous les deux mariés, et ayant plusieurs enfants. Cela ne les a pas empêchés, l'un, d'abandonner son mari et l'autre, son mari, pour s'associer et venir vivre ensemble à L'Arbre, rue de France. Sur la plainte du mari de Philomène D..., une descente de police fut faite, ces jours derniers, à 4 heures du matin, et le ménage interlope fut amené à la maison d'arrêt de Lille. Les deux inculpés sont condamnés à 2 mois de prison.

Il est bon de rappeler de temps à autre aux pêcheurs le signe que leur très-paisible plaisir est interdit tous les ans du 15 avril au 15 juin. Faute de s'être rappelés cette prescription, H. Dameyron de Lille et Désiré Descendit sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende. Quant à ce dernier, il a été d'une bonne foi si évidente que voyant un gendarme de Seclin, son ami, qui passait à portée de distance, il quitta son occupation favorite et alla, le matin, saluer le représentant de l'autorité, et gardien vigilant des arrêtés préfectoraux. Voilà pourtant ce que c'est que d'avoir des amis de la police.

Le voisinage de la frontière expose souvent les campagnards à des visites désagréables et même dangereuses.

Il y a trois jours, un bel homme, Isidore de Brabant, passa la frontière et vint faire un tour à Sully. Il s'adressa à la ferme de M. Delplanque, cultivateur, demandant d'abord un morceau de pain. Quand il l'eut, il demanda à avoir de l'ouvrage, on n'avait pas à lui en donner, et alors, il refusa de partir. Il faut dire aussi que s'il avait été vu, il n'y a pas de doute qu'il n'aurait pas été reçu.

Bref, M. Delplanque, aidé de ses ouvriers, le poussa dans la rue et son homme dit en montrant le poing à des voisins : « Té ! le nez d'ouvrage, mais je sais faire ardre (brûler) tout ça, savez-vous ».

Par mesure de précaution, M. Delplanque se saisit de lui et le fit maintenir jusqu'à l'arrivée du garde-champêtre. Les gens de la ferme pourront dormir tranquilles pendant les trois mois que de Brabant va passer au Palais-de-Justice.

On écrit de Mulhouse, 20 juin : Un prussien le sieur Oster, premier commis du receveur d'enregistrement d'Altkirch, vient de prendre la fuite en emportant une lettre chargée contenant 400 francs.

Afin de gagner du temps, le flon, après avoir volé les billets de banque, les remplaça par des morceaux de papier blanc. Quand la lettre parvint à destination, Oster passait la frontière à sa guise.

Un événement tragique vient de consterner la commune de Dint-Ambroix. Une jeune fille séduite, qui avait en un enfant, apprend que son amant s'était marié avec une autre, attendit l'infidèle sur le pont du Cher, et lui tira trois coups de revolver à bout portant. Il mourut immédiatement.

La jeune fille rentra chez elle et se fit sauter la cervelle.

Un horrible accident s'est produit, hier matin, dans le quartier des Bourdonnais, à Paris. Des cris affreux retentissaient, vers dix heures, dans un appartement occupé par les époux W..., rue au Lard; l'une des voisines, Mme G..., pénétra dans le logement et trouva la petite W... se tordant au milieu des flammes.

Mme G... s'empressa d'envelopper la pauvre enfant dans une couverture, et de la transporter chez un pharmacien. Mais il était trop tard, la petite avait succombé sans que l'on ait pu lui rendre le dernier soupir.

On suppose que Mme W... était sortie faire ses provisions, laissant seule sa fille qui était encore couchée. Cette dernière, s'étant levée, a allumé un petit fourneau, et sans doute, une des bûches dont elle s'est servie à cet effet, a enflammé ses vêtements.

La douleur des parents est inexprimable.

INCENDIE D'UNE PAPETERIE. — Hier soir la fabrique de papier de M. Chauvau, président de la chambre de commerce d'Angoulême, située à 5 kilomètres de la ville, a brûlé. La cause de l'incendie est inconnue. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 200,000 fr. Cent ouvriers se trouvent sans ouvrage.

TRIBUNAUX

Une évasion à l'aide d'une cuiller

Estort n'était pas le seul détenu de réputation que renfermait la prison de Beauvais. Elle donnait également asile à un nommé Blomme, qui s'était fait un renom dans le monde des révolutionnaires. Ce Blomme était d'importation belge. C'était un gros garçon à mine réjouie, qui était venu pratiquer en France une industrie particulière; il se voyait, c'était son mot, les maisons inhabitées. Blomme était arrivé à connaître merveilleusement la topographie de toute la région Nord-Est; il savait, au juste, à quelle époque de l'année les notaires de campagne menaient leur dame et leur demoiselle aux bains de mer, et il opérait pendant ce temps-là.

Sa dernière campagne eut pour théâtre le département de Beauvais. Il fut arrêté dans les environs de la ville, et le parquet se demanda s'il n'y aurait pas lieu de restituer cet honnête homme au pays qui l'avait vu naître. Blomme avait dû certainement quitter la Belgique à la suite de quelque différend avec la gendarmerie. Mais il dissimulait avec soin sa vie passée et paraissait parfaitement résolu à cacher sa petite histoire aux magistrats français.

Il avait été question de le rendre à la Belgique, mais devant les menaces de suicide qu'il proféra, on le maintint à Beauvais.

Le pensionnaire de la maison d'arrêt de Beauvais fut donc renvoyé devant les assises de l'Oise. Il était l'objet d'une surveillance spéciale; on l'avait enfermé seul dans une cellule, et cette cellule ne prenait jour que par une lucarne excessivement élevée.

Un matin du mois d'avril dernier, le garnier fut dépêché de trouver la cellule vide. L'oiseau s'était envolé. On va voir comment : Depuis plusieurs semaines, Blomme était parvenu à se faire une cuiller en fer, et il avait su se procurer son fil par les manœuvres du carreau de sa cellule. Si bien que l'un des côtés de sa cellule devenait extrêmement couvant. Avec cet outil improvisé, le prisonnier tailla les poutres de son lit, et le camp, de trois en fil; six plus étroites, et les asssembla bout à bout à l'aide de sa chemise, qu'il avait déchirée en lambeaux.

Ge travail préliminaire achevé, le Belge dressa le long du mur sa longue planche, qu'il avait ainsi composée de plusieurs autres, et, uniquement vêtu de sa couverture, grimpa lestement à cette sorte de échelle. Il atteignit de cette manière la lucarne, brisa la vitre et passa au travers en se mouvant avec une adresse à être admirée. Une fois debout sur le toit, il tira à lui son sac et, traitant tout ce attirail, le grimpa dans le clocher de la prison.

Le conseil a rendu son jugement mercredi.

Le schérif et 13 accusés ont été condamnés à la peine de mort; 26 ont été condamnés à des peines variant entre deux ans de prison et dix ans de travaux forcés. Enfin, 16 accusés ont été acquittés.

Joseph et Philomène D... sont tous les deux mariés, et ayant plusieurs enfants. Cela ne les a pas empêchés, l'un, d'abandonner son mari et l'autre, son mari, pour s'associer et venir vivre ensemble à L'Arbre, rue de France. Sur la plainte du mari de Philomène D..., une descente de police fut faite, ces jours derniers, à 4 heures du matin, et le ménage interlope fut amené à la maison d'arrêt de Lille. Les deux inculpés sont condamnés à 2 mois de prison.

Il est bon de rappeler de temps à autre aux pêcheurs le signe que leur très-paisible plaisir est interdit tous les ans du 15 avril au 15 juin. Faute de s'être rappelés cette prescription, H. Dameyron de Lille et Désiré Descendit sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende. Quant à ce dernier, il a été d'une bonne foi si évidente que voyant un gendarme de Seclin, son ami, qui passait à portée de distance, il quitta son occupation favorite et alla, le matin, saluer le représentant de l'autorité, et gardien vigilant des arrêtés préfectoraux. Voilà pourtant ce que c'est que d'avoir des amis de la police.

Le voisinage de la frontière expose souvent les campagnards à des visites désagréables et même dangereuses.

Il y a trois jours, un bel homme, Isidore de Brabant, passa la frontière et vint faire un tour à Sully. Il s'adressa à la ferme de M. Delplanque, cultivateur, demandant d'abord un morceau de pain. Quand il l'eut, il demanda à avoir de l'ouvrage, on n'avait pas à lui en donner, et alors, il refusa de partir. Il faut dire aussi que s'il avait été vu, il n'y a pas de doute qu'il n'aurait pas été reçu.

Le conseil a rendu son jugement mercredi.

Le schérif et 13 accusés ont été condamnés à la peine de mort; 26 ont été condamnés à des peines variant entre deux ans de prison et dix ans de travaux forcés. Enfin, 16 accusés ont été acquittés.

Joseph et Philomène D... sont tous les deux mariés, et ayant plusieurs enfants. Cela ne les a pas empêchés, l'un, d'abandonner son mari et l'autre, son mari, pour s'associer et venir vivre ensemble à L'Arbre, rue de France. Sur la plainte du mari de Philomène D..., une descente de police fut faite, ces jours derniers, à 4 heures du matin, et le ménage interlope fut amené à la maison d'arrêt de Lille. Les deux inculpés sont condamnés à 2 mois de prison.

Il est bon de rappeler de temps à autre aux pêcheurs le signe que leur très-paisible plaisir est interdit tous les ans du 15 avril au 15 juin. Faute de s'être rappelés cette prescription, H. Dameyron de Lille et Désiré Descendit sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende. Quant à ce dernier, il a été d'une bonne foi si évidente que voyant un gendarme de Seclin, son ami, qui passait à portée de distance, il quitta son occupation favorite et alla, le matin, saluer le représentant de l'autorité, et gardien vigilant des arrêtés préfectoraux. Voilà pourtant ce que c'est que d'avoir des amis de la police.

Le voisinage de la frontière expose souvent les campagnards à des visites désagréables et même dangereuses.

Il y a trois jours, un bel homme, Isidore de Brabant, passa la frontière et vint faire un tour à Sully. Il s'adressa à la ferme de M. Delplanque, cultivateur, demandant d'abord un morceau de pain. Quand il l'eut, il demanda à avoir de l'ouvrage, on n'avait pas à lui en donner, et alors, il refusa de partir. Il faut dire aussi que s'il avait été vu, il n'y a pas de doute qu'il n'aurait pas été reçu.

Bref, M. Delplanque, aidé de ses ouvriers, le poussa dans la rue et son homme dit en montrant le poing à des voisins : « Té ! le nez d'ouvrage, mais je sais faire ardre (brûler) tout ça, savez-vous ».

Par mesure de précaution, M. Delplanque se saisit de lui et le fit maintenir jusqu'à l'arrivée du garde-champêtre. Les gens de la ferme pourront dormir tranquilles pendant les trois mois que de Brabant va passer au Palais-de-Justice.

On écrit de Mulhouse, 20 juin : Un prussien le sieur Oster, premier commis du receveur d'enregistrement d'Altkirch, vient de prendre la fuite en emportant une lettre chargée contenant 400 francs.

Afin de gagner du temps, le flon, après avoir volé les billets de banque, les remplaça par des morceaux de papier blanc. Quand la lettre parvint à destination, Oster passait la frontière à sa guise.

Un événement tragique vient de consterner la commune de Dint-Ambroix. Une jeune fille séduite, qui avait en un enfant, apprend que son amant s'était marié avec une autre, attendit l'infidèle sur le pont du Cher, et lui tira trois coups de revolver à bout portant. Il mourut immédiatement.

La jeune fille rentra chez elle et se fit sauter la cervelle.

Un horrible accident s'est produit, hier matin, dans le quartier des Bourdonnais, à Paris. Des cris affreux retentissaient, vers dix heures, dans un appartement occupé par les époux W..., rue au Lard; l'une des voisines, Mme G..., pénétra dans le logement et trouva la petite W... se tordant au milieu des flammes.

Mme G... s'empressa d'envelopper la pauvre enfant dans une couverture, et de la transporter chez un pharmacien. Mais il était trop tard, la petite avait succombé sans que l'on ait pu lui rendre le dernier soupir.

On suppose que Mme W... était sortie faire ses provisions, laissant seule sa fille qui était encore couchée. Cette dernière, s'étant levée, a allumé un petit fourneau, et sans doute, une des bûches dont elle s'est servie à cet effet, a enflammé ses vêtements.

La douleur des parents est inexprimable.

INCENDIE D'UNE PAPETERIE. — Hier soir la fabrique de papier de M. Chauvau, président de la chambre de commerce d'Angoulême, située à 5 kilomètres de la ville, a brûlé. La cause de l'incendie est inconnue. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à 200,000 fr. Cent ouvriers se trouvent sans ouvrage.

TRIBUNAUX

Une évasion à l'aide d'une cuiller

Estort n'était pas le seul détenu de réputation que renfermait la prison de Beauvais. Elle donnait également asile à un nommé Blomme, qui s'était fait un renom dans le monde des révolutionnaires. Ce Blomme était d'importation belge. C'était un gros garçon à mine réjouie, qui était venu pratiquer en France une industrie particulière; il se voyait, c'était son mot, les maisons inhabitées. Blomme était arrivé à connaître merveilleusement la topographie de toute la région Nord-Est; il savait, au juste, à quelle époque de l'année les notaires de campagne menaient leur dame et leur demoiselle aux bains de mer, et il opérait pendant ce temps-là.

Sa dernière campagne eut pour théâtre le département de Beauvais. Il fut arrêté dans les environs de la ville, et le parquet se demanda s'il n'y aurait pas lieu de restituer cet honnête homme au pays qui l'avait vu naître. Blomme avait dû certainement quitter la Belgique à la suite de quelque différend avec la gendarmerie. Mais il dissimulait avec soin sa vie passée et paraissait parfaitement résolu à cacher sa petite histoire aux magistrats français.

Il avait été question de le rendre à la Belgique, mais devant les menaces de suicide qu'il proféra, on le maintint à Beauvais.

Le pensionnaire de la maison d'arrêt de Beauvais fut donc renvoyé devant les assises de l'Oise. Il était l'objet d'une surveillance spéciale; on l'avait enfermé seul dans une cellule, et cette cellule ne prenait jour que par une lucarne excessivement élevée.

Un matin du mois d'avril dernier, le garnier fut dépêché de trouver la cellule vide. L'oiseau s'était envolé. On va voir comment : Depuis plusieurs semaines, Blomme était parvenu à se faire une cuiller en fer, et il avait su se procurer son fil par les manœuvres du carreau de sa cellule. Si bien que l'un des côtés de sa cellule devenait extrêmement couvant. Avec cet outil improvisé, le prisonnier tailla les poutres de son lit, et le camp, de trois en fil; six plus étroites, et les asssembla bout à bout à l'aide de sa chemise, qu'il avait déchirée en lambeaux.

Ge travail préliminaire achevé, le Belge dressa le long du mur sa longue planche, qu'il avait ainsi composée de plusieurs autres, et, uniquement vêtu de sa couverture, grimpa lestement à cette sorte de échelle. Il atteignit de cette manière la lucarne, brisa la vitre et passa au travers en se mouvant avec une adresse à être admirée. Une fois debout sur le toit, il tira à lui son sac et, traitant tout ce attirail, le grimpa dans le clocher de la prison.

Le conseil a rendu son jugement mercredi.

Le schérif et 13 accusés ont été condamnés à la peine de mort; 26 ont été condamnés à des peines variant entre deux ans de prison et dix ans de travaux forcés. Enfin, 16 accusés ont été acquittés.

Joseph et Philomène D... sont tous les deux mariés, et ayant plusieurs enfants. Cela ne les a pas empêchés, l'un, d'abandonner son mari et l'autre, son mari, pour s'associer et venir vivre ensemble à L'Arbre, rue de France. Sur la plainte du mari de Philomène D..., une descente de police fut faite, ces jours derniers, à 4 heures du matin, et le ménage interlope fut amené à la maison d'arrêt de Lille. Les deux inculpés sont condamnés à 2 mois de prison.

Il est bon de rappeler de temps à autre aux pêcheurs le signe que leur très-paisible plaisir est interdit tous les ans du 15 avril au 15 juin. Faute de s'être rappelés cette prescription, H. Dameyron de Lille et Désiré Descendit sont condamnés chacun à 5 fr. d'amende. Quant à ce dernier, il a été d'une bonne foi si évidente que voyant un gendarme de Seclin, son ami, qui passait à portée de distance, il quitta son occupation favorite et alla, le matin, saluer le représentant de l'autorité, et gardien vigilant des arrêtés préfectoraux. Voilà pourtant ce que c'est que d'avoir des amis de la police.

Le voisinage de la frontière expose souvent les campagnards à des visites désagréables et même dangereuses.

Il y a trois jours, un bel homme, Isidore de Brabant, passa la frontière et vint faire un tour à Sully. Il s'adressa à la ferme de M. Delplanque, cultivateur, demandant d'abord un morceau de pain. Quand il l'eut, il demanda à avoir de l'ouvrage, on n'avait pas à lui en donner, et alors, il refusa de partir. Il faut dire aussi que s'il avait été vu, il n'y a pas de doute qu'il n'aurait pas été reçu.

Bref, M. Delplanque, aidé de ses ouvriers, le poussa dans la rue et son homme dit en montrant le poing à des voisins : « Té ! le nez d'ouvrage, mais je sais faire ardre (brûler) tout ça, savez-vous ».